À LA DÉCOUVERTE DU PARLEMENT EUROPÉEN 2

DÉPUTÉS EUROPÉENS DE L'OUEST :

QUEL BILAN À MI-MANDAT ?

Maison de l'Europe
Le Mans - Sarthe

europe direct

INTRODUCTION

Le Parlement européen est l'institution représentant les peuples des États membres de l'Union européenne. C'est le seul organe communautaire à être élu directement par les citoyens depuis 1979 et c'est aussi une des plus grandes assemblées démocratiques du monde. Il compte 748 député·e·s qui représentent ensemble l'intérêt de plus de 500 millions de citoyen·ne·s européen·ne·s.

Présidé par Antonio Tajani depuis janvier 2017, le Parlement européen est également avec la Commission (gardienne des traités et à l'initiative du droit européen) et le Conseil (représentation des États membres) l'une des trois institutions moteur de l'Union européenne.

L'assemblée des député·e·s européen·ne·s, ou eurodéputé·e·s, est élue tous les cinq ans. La répartition des sièges au sein du Parlement se fait par État membre et est proportionnelle à la population de chaque pays (74 députés représentent la France).

Élu·e·s en 2014, les député·e·s actuellement en fonction arrivent à mi-mandat. La circonscription grand Ouest est représentée par 9 député·e·s européen·ne·s : Jean Arthuis (UDI), Joëlle Bergeron (sans étiquette), Alain Cadec (LR), Yannick Jadot (EELV), Marc Joulaud (LR), Gilles Lebreton (FN), Emmanuel Maurel (PS), Elisabeth Morin-Chartier (LR) et Isabelle Thomas (PS).

À mi-chemin, quel bilan peut-on dresser du travail des eurodéputés de l'Ouest ?

Note : Pour la période 2014-2019, le nombre de députés européens ne peut dépasser 751 (750 plus le président). En septembre 2017, date de la rédaction de cette brochure, le nombre de député.e.s européen.ne.s était de 748.

LE RÔLE DES DÉPUTÉ·E·S

Les député·e·s européen·ne·s disposent de plusieurs compétences dans le cadre de leur législature. Ils possèdent :

- un pouvoir législatif : les députés décident avec le Conseil des textes législatifs européens appliqués par les États membres. À ce titre, ils·elles rédigent et amendent les propositions de loi dans le cadre des commissions parlementaires, votent les textes à la majorité en session plénière; ils·elles peuvent également demander à la Commission de soumettre une proposition de loi sur un sujet donné. Ils·elles proposent enfin des résolutions pour exprimer l'avis du Parlement européen aux acteurs internationaux, et peuvent justifier leurs votes à l'oral ou à l'écrit.
- un pouvoir budgétaire : les député·e·s déterminent, chaque année, les dépenses et les recettes de l'Union européenne. Ils·elles votent également le budget de l'année à venir.
- un pouvoir de contrôle de l'exécutif : les député·e·s ont le pouvoir de demander des comptes aux autres institutions européennes. Ils·elles investissent la Commission nouvellement formée et peuvent lui opposer une motion de censure. Ils·elles ont la capacité de poser des questions à la Commission ou au Conseil, tenus d'y répondre, mais également de créer des commissions d'enquête chargées d'examiner les infractions ou la mauvaise application du droit de l'Union, et enfin de recourir à la Cour de Justice de l'Union européenne si la Commission ou le Conseil ne remplissent pas leurs obligations.

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Chaque député·e travaille au sein de plusieurs des vingt commissions parlementaires permanentes du Parlement européen. Les commissions sont composées de 28 à 86 député·e·s, réparti·e·s par groupe politique selon le modèle de la plénière, et sont dotées d'un·e président·e, d'un bureau et d'un secrétariat propres.

Au sein de ces commissions, les eurodéputé·e·s préparent le travail en plénière. Les commissions sont spécialisées dans un domaine : Affaires étrangères, Budget, Pêche, Culture et Éducation, Droits de la femme et Égalité des genres… Elles se réunissent une ou deux fois par mois à Bruxelles. En commission parlementaire, les député·e·s européen·ne·s examinent les propositions de la Commission européenne et du Conseil et, s'il y a lieu, rédigent un rapport qui sera présenté à la séance plénière, ainsi que des avis à l'intention des autres commissions parlementaires. Ils·elles ont également la possibilité de proposer des amendements aux propositions de lois.

Les député·e·s appartiennent également à des délégations. Celles-ci maintiennent et développent les contacts internationaux du Parlement avec les parlements des États partenaires de l'Union européenne. Les député·e·s y renforcent le rôle et la visibilité de l'Union européenne dans le monde, et y promeuvent les valeurs de cette dernière auprès des pays-tiers.

LES GROUPES POLITIQUES

Les 748 député·e·s européen·ne·s sont regroupé·e·s en familles politiques, et non par nationalité. Les groupes politiques permettent aux député·e·s de s'organiser et de mieux faire valoir leur position. Un groupe politique doit regrouper au moins 25 député·e·s, élu·e·s dans un quart des États membres. Les député·e·s ne peuvent appartenir qu'à un seul groupe. Les groupes se réunissent avant chaque session plénière. Les élu·e·s de la circonscription grand Ouest siègent au sein du PPE, des S&D, de l'ALDE, des Verts, de l'ELDD et de l'ENF, comme représenté ci-dessous :

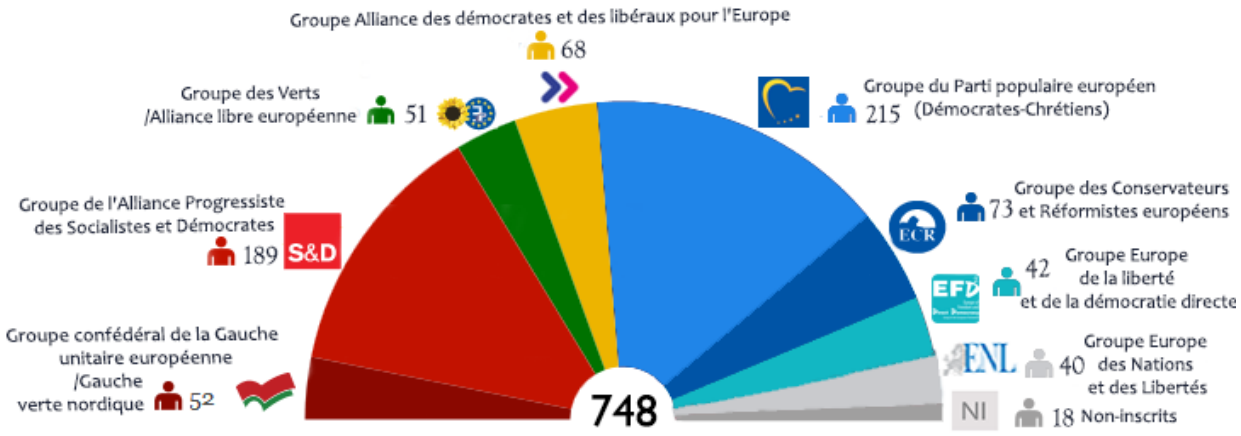

Isabelle Thomas

Emmanuel Maurel

Yannick Jadot

Jean Arthuis

Elisabeth Morin-Chartier

Marc Joulaud

Alain Cadec

Joëlle Bergeron

Gilles Lebreton

En France, 42.43% des électeurs·trices se sont déplacé·e·s le 25 mai 2014 pour les élections européennes, ce qui en fait une élection à forte abstention. A l'issue de ce scrutin à la proportionnelle, la France a envoyé au Parlement européen :

- 24 député·e·s FN - RBM (Front National - Rassemblement Bleu Marine)
- 20 député·e·s UMP (Union pour un Mouvement Populaire)
- 13 député·e·s PS - PRG (Parti Socialiste - Parti Radical de Gauche)
- 7 député·e·s l'Alternative (UDI - MoDem)
- 6 député·e·s EELV (Europe Ecologie Les Verts)
- 4 député·e·s FDG (Front de Gauche)

Note : Pour la période 2014-2019, le nombre de députés européens ne peut dépasser 751 (750 plus le président). En septembre 2017, date de la rédaction de cette brochure, le nombre de député.e.s européen.ne.s était de 748.

LES OUTILS DU DÉPUTÉ

Rapports :

Lors de la procédure législative ordinaire, un·e député·e est chargé·e de la préparation d'un rapport exprimant la position du Parlement européen sur une proposition législative de la Commission. Le·la rapporteur·e est élu·e au sein de l'une des commissions du Parlement par ses collègues. Le choix de la commission compétente dépend du sujet : par exemple, si la proposition concerne le transport de bétail, c'est la commission agriculture qui se penchera sur le texte.

Le·la rapporteur·e est chargé·e d'analyser le projet de loi, de consulter les spécialistes et tous ceux·celles qui peuvent être concerné·e·s par le sujet, de discuter avec les autres membres de la commission parlementaire, de l'amender et de faire des recommandations sur la « ligne » politique à suivre.

Le·la rapporteur·e bénéficie de l'aide de l'équipe de la commission et, pour les questions très techniques, il·elle est à même d'obtenir celle d'expert·e·s externes ou issu·e·s des autres institutions de l'Union européenne. Le rapport doit ensuite être adopté par la commission compétente. Le·la rapporteur·e le présente alors en session plénière, en détaillant l'exposé des motifs, la proposition de résolution et les amendements. Les autres commissions non compétentes peuvent désigner un·e rapporteur·e fictif·ve, qui suit le travail du rapporteur et propose un rapport fictif concurrent en cas de divergences de vues ou d'opinions.

Interventions en session plénière :

Lors des débats en session plénière, le·la député·e européen·ne présente un rapport législatif que s'il·elle est rapporteur·e, ou participe au débat en cours. Intervenir devant ses collègues permet de faire valoir ses positions, ou de défendre son vote.
Le temps de parole du débat est divisé à égalité entre les différents groupes politiques. La plupart du temps, ces interventions durent une minute. Les député·e·s s'expriment le plus souvent dans leur langue maternelle, leur intervention étant simultanément traduite par les interprètes de la séance dans les 23 autres langues officielles de l'Union.

LES OUTILS DU DÉPUTÉ

Questions à la Commission européenne

Les député·e·s européen·ne·s peuvent adresser des questions à d'autres institutions et organes de l'Union européenne, en particulier à la Commission européenne, afin de lui demander des clarifications ou des explications.

Elles constituent un instrument de contrôle parlementaire direct. Ces questions sont posées soit oralement, lors des débats parlementaires ou lors de l'« Heure des questions » prévue pendant la session plénière, soit de façon écrite.

L'institution sollicitée est obligée d'y répondre.

Avis

Un·e député·e peut être chargé·e de rédiger, au nom de sa commission parlementaire, un avis afin de transmettre la position de cette dernière sur le rapport préparé par une autre commission. Cet avis est ensuite transmis à la commission chargée de rédiger le rapport.

Résolutions

Les député·e·s votent des résolutions lors des sessions plénières lorsqu'ils·elles souhaitent faire connaître publiquement leur opinion commune sur une question précise, ou pour enjoindre une institution européenne et/ou des États membres d'agir dans un domaine particulier.

Les résolutions sont néanmoins non-contraignantes, c'est-à-dire sans obligations juridiques pour les destinataires.

LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

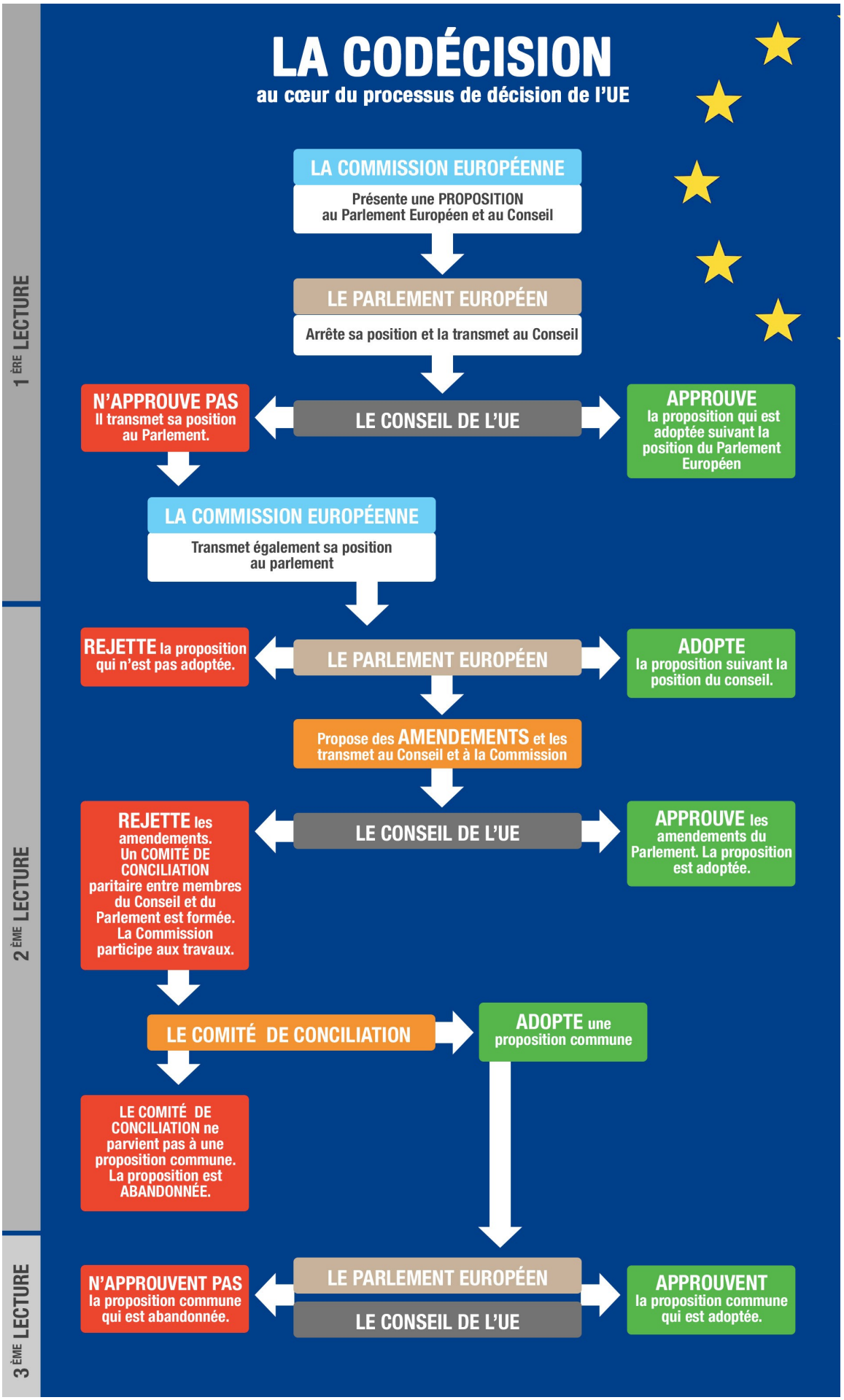

http://www.ecosocioconso.com

LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

La Commission propose un projet de loi

Plusieurs institutions peuvent inviter la Commission à présenter un projet de loi dans un domaine où l'Union européenne est compétente. La Commission européenne soumet le projet de loi au Parlement européen.

La première lecture

Le Parlement européen examine ce projet de loi. Les député·e·s peuvent adopter ou amender le texte, à majorité de vote lors des plénières. Le texte est transmis au Conseil. Le Conseil peut accepter la proposition du Parlement, auquel cas le texte est adopté, ou bien l'amender, et lui retourne le projet avec ses commentaires.

La deuxième lecture

Le Parlement examine la position du Conseil, peut la rejeter, l'approuver, ou proposer des amendements, dans ce cas la proposition est renvoyée au Conseil.

Le Conseil examine la nouvelle position du Parlement, et peut soit approuver l'intégralité des amendements du Parlement, dans ce cas le texte est adopté, soit qu'une partie, dans ce cas le texte est rejeté au comité de conciliation.

Le comité de conciliation

Le comité de conciliation, composé du même nombre de député·e·s et de représentant·e·s du Conseil, tente de trouver un compromis sur un texte joint. Soit les discussions n'aboutissent pas, soit un texte amendé est adopté, et transmis au Parlement et au Conseil.

La troisième lecture

Le Parlement examine le texte et vote en session plénière. Une majorité est nécessaire pour approuver le texte. Aucun amendement n'est possible. Le texte est transmis au Conseil, qui soit l'adopte pour de bon, ou le rejette sans recours.

Le texte approuvé est signé par les Présidents et Secrétaires Généraux des deux institutions. Il est ensuite publié au Journal Officiel de l'Union européenne et entre en vigueur.

LE BILAN DE VOS DÉPUTÉ·E·S

Les portraits suivants des eurodéputés de la circonscription grand Ouest présentent une évaluation quantitative du travail de chaque député·e à mi-mandat.

« Participation au vote » correspond à la présence au moment du vote, toute session confondue depuis le début du mandat. « Rapports/avis/… » désignent le détail de l'activité du député par type de contribution. Enfin, les député·e·s ont été invité·e·s à s'exprimer et présenter eux-mêmes leur mandat.

JEAN ARTHUIS *(UDI)*

Député européen. Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE).

Participation au vote : 92,84 %
Rapports : 5
Avis : 7
Interventions en plénière : 637
Propositions de résolution : 3
Questions au Parlement : 22

« Mon ambition est de rendre le budget de l'UE lisible par les citoyens européens et de démontrer ainsi la valeur ajoutée des programmes qu'il finance. Il y a urgence à rompre la complexité du système et les inerties de la gouvernance. Les dysfonctionnements des institutions européennes alimentent l'euroscepticisme. Les réformes attendues doivent permettre à l'Europe de faire face aux défis de la mondialisation (sécurité, migrations, numérique, paradis fiscaux, climat). Bref, prendre en charge ce que les États nation n'ont plus les moyens d'exercer effectivement.

J'ai pris l'initiative d'un projet pilote destiné à permettre aux apprentis d'effectuer des mobilités de longue durée (6 à 12 mois) en ayant accès aux bourses Erasmus+, à parité avec les étudiants. La Commission vient de l'intégrer dans ses programmes dès 2018, doté d'une enveloppe de 400 millions d'euros pour trois ans. »

Président de la Commission des Budgets
Membre de la Conférence des présidents des commissions et la Délégation pour les relations avec l'Iran.

JOËLLE BERGERON *(Sans étiquette)*

Députée européenne. Groupe Europe de la Liberté et de la Démocratie Directe (ELDD).

Participation au vote : 86,39 %
Rapport : 2
Avis : 2
Interventions en plénière : 54
Propositions de résolution : 2
Questions au Parlement : 67

« Juriste de formation, je suis membre titulaire de la commission Juridique et membre suppléante de la commission Libertés Civiles.

J'ai rédigé un rapport d'initiative sur la situation des adultes vulnérables en Europe, voté en mai 2017. A ce jour, je suis en charge d'un rapport sur l'état des prisons en Europe ainsi que d'un rapport sur les imprimantes 3D. Je n'appartiens à aucun parti politique et le groupe dont je suis membre me laisse une grande liberté d'opinion et d'expression.

Jusqu'à la fin de mon mandat, je souhaite mettre mes capacités au service de l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens européens car c'est aussi et surtout à ces préoccupations que l'Europe doit répondre. »

Membre de la Commission des Affaires Juridiques
Membre de la Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro, de la Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique, de la Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et de la Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.

LE BILAN DE VOS DÉPUTÉ·E·S

ALAIN CADEC *(Les Républicains)*

Député européen. Groupe Parti Populaire Européen (PPE).

Participation au vote : 95,96 %
Rapports : 6
Avis : 7
Interventions en plénière : 493
Propositions de résolution : 7
Questions au Parlement : 119

« Au Parlement européen, je travaille pour que l'Europe renforce la sécurité des Européens et facilite la création d'emplois. J'ai ainsi contribué à la création d'un corps européen de gardes-frontières et de garde-côtes pour gérer efficacement et humainement les arrivées de migrants.

En matière économique, je souhaite davantage de convergence sociale et fiscale entre les États membres de la zone euro pour mettre fin au dumping et renforcer la monnaie unique.

Par ailleurs, en ma qualité de président de la commission de la pêche, je supervise les travaux parlementaires et facilite les négociations avec le Conseil et la Commission sur les législations en matière de pêche. »

Président de la Commission de la Pêche
Membre de la Conférence des présidents de commission et de la Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie.

YANNICK JADOT *(Europe Ecologie Les Verts)*

Député européen. Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne (ALE).

Participation au vote : 91,67 %
Rapports : 12
Avis : 2
Interventions en plénière : 32
Propositions de résolution : 14
Questions au Parlement : 34

« Un député, ou un groupe politique, avec des relais dans la société civile, peut changer la donne. Le groupe des Verts/ALE, composé de seulement 50 députés a engrangé depuis le début du mandat un certain nombre de succès : la création de la commission d'enquête sur les Luxleaks et l'insupportable évasion fiscale, celle sur le Dieselgate, ou la protection des lanceurs d'alerte. Pour ma part, j'ai continué à m'investir sur de nombreux dossiers liés à mes commissions : lutte contre le CETA, le TAFTA et le TISA notamment. [...]

L'Europe ne peut demeurer cette petite mondialisation libérale, austéritaire et technocratique, qui dresse des barbelés à ses frontières. Face à Trump, Poutine et Erdogan, l'Europe est seule mais seule l'Europe peut nous sauver. Elle doit devenir ce projet de civilisation et de coopération internationale qui place la solidarité, le partage, la liberté et la protection de la planète au-dessus des intérêts mercantiles. C'est chaque matin ma détermination. »

Vice-président de la Commission du Commerce International
Membre de la Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

LE BILAN DE VOS DÉPUTÉ·E·S

MARC JOULAUD *(Les Républicains)*

Député européen. Groupe Parti Populaire Européen (PPE).

Participation au vote : 81,08 %
Rapport : 0
Avis : 1
Interventions en plénière : 694
Propositions de résolution : 4
Questions au Parlement : 38

« Quand je suis arrivé au Parlement européen en 2014, l'Europe m'a paru complexe, comme à de nombreux citoyens. Pour autant, j'ai rapidement réalisé à quel point l'Union européenne gagne à être comprise, c'est pourquoi je me suis fixé comme priorité de mieux faire connaître son action au plus grand nombre, en faisant éditer un livret d'infographies qui présente l'Europe simplement par-delà les caricatures.

Concernant mon travail au sein des commissions parlementaires, j'ai été rapporteur en commission Culture sur la réforme du droit d'auteur et serai mobilisé dès la rentrée sur l'avenir de la politique régionale européenne avec des objectifs clairs : défendre les intérêts de nos territoires et simplifier l'accès aux financements européens. »

Membre de la Commission du développement régional,
Membre de la Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique, de la Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.

GILLES LEBRETON *(Front National)*

Député européen. Groupe Europe des Nations et des Libertés (ENL).

Participation au vote : 94,92 %
Rapport : 12
Avis : 1
Interventions en plénière : 690
Propositions de résolution : 34
Questions au Parlement : 36

« En tant que membre de la commission des Affaires juridiques, je défends les professions réglementées et m'oppose aux accords de libre-échange ainsi qu'à la directive Travailleurs détachés.

En tant que membre de la commission des Libertés civiles, je combats la submersion migratoire. Je souhaite une Europe de la coopération entre les nations libres et souveraines.

Je suis l'un des députés qui prend le plus souvent la parole en session plénière. Mes interventions étant diffusées sur ses réseaux sociaux, je veux ainsi démontrer aux Français que l'Union européenne est critiquable et qu'une autre Europe est possible. »

Membre de la Commission des affaires juridiques, de la Commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchissement de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.
Membre de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.

LE BILAN DE VOS DÉPUTÉ·E·S

EMMANUEL MAUREL *(Parti Socialiste)*

Député européen. Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D).

Participation au vote : 95,96 %
Rapports : 5
Avis : 2
Interventions en plénière : 130
Propositions de résolution : 9
Questions au Parlement : 54

« Depuis mon élection en 2014, l'UE a été confrontée à une série d'évènements inédits - du Grexit à la réalité du Brexit ; de la crise des réfugiés au virage autoritaire polonais et hongrois - révélateurs d'une crise de solidarité entre ses membres.

Au quotidien, au sein des 3 commissions dont je fais partie, je me concentre sur 3 batailles que j'estime prioritaires : le combat contre l'austérité, la rupture avec la politique de libre-échange absolu, la lutte pour la justice fiscale.

Ces combats, je les mène sur les terrains législatifs et politiques, avec le souci de rassembler les forces progressistes pro-européennes, et les armes de la participation citoyenne. Nous avons engrangé des victoires (gel du TAFTA, avancées en matière de transparence fiscale) et des défaites (ratification du CETA), mais beaucoup reste à faire pour réconcilier l'Europe avec les peuples. »

Membre de la Commission du Commerce International, Membre de la Commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchissement de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.
Membre de la Délégation pour les relations avec l'Inde.

ELISABETH MORIN-CHARTIER *(Les Républicains)*

Députée européenne. Groupe Parti Populaire Européen (PPE).

Participation au vote : 99,26 %
Rapports : 3
Avis : 1
Interventions en plénière : 220
Propositions de résolution : 4
Questions au Parlement : 22

« Co-rapporteur de la directive sur les travailleurs détachés, cette directive doit constituer le socle de l'Europe sociale, assurant une meilleure protection des travailleurs et une concurrence plus équitable; et garantir la libre circulation, principe fondamental de l'UE. Il faut dépasser les tentations de replis nationalistes et trouver des compromis.

Les Questeurs sont responsables des affaires administratives et financières qui concernent les députés. Cette fonction exige une présence constante. Le questeur est garant de l'éthique, travaille avec droiture et équité au service du Parlement et des députés.

Je préside le comité de lutte contre le harcèlement et j'ai été nommée conciliatrice entre les députés et les assistants en cas de licenciement. J'ai également la charge de la restauration, des bâtiments et des équipements de travail. J'ai ainsi mis en place une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. »

Questrice au Parlement européen. Membre du bureau du Parlement européen.
Membre de la Commission Emploi et Affaires sociales Membre de la Délégation pour les relations avec l'Inde

LE BILAN DE VOS DÉPUTÉ·E·S

ISABELLE THOMAS *(Parti Socialiste)*

Députée européenne. Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D).

Participation au vote : 94,10 %
Rapports : 10
Avis : 1
Interventions en plénière : 169
Propositions de résolution : 12
Questions au Parlement : 37

« En tant que rapporteure, je participe à la construction du futur budgétaire de l'Union, *le Cadre financier pluriannuel*. Mon objectif est de doter l'Union des moyens nécessaires aux européens. L'une des clés consiste à faire financer le budget européen par des ressources propres afin que les contributions nationales ne soient plus le verrou qui empêche l'Europe de se renforcer et de répondre aux grands enjeux européens.

Par ailleurs, j'ai négocié la nouvelle réglementation de la pêche de grands fonds, et obtenu un compromis équilibré préservant la ressource, les fonds marins et l'activité économique. J'ai également rédigé un rapport proposant une série de mesures pour harmoniser le contrôle des pêches en Europe. Enfin, je suis Vice-présidente de mon groupe politique, les Socialistes et Démocrates, chargée des questions budgétaires, de la politique de cohésion, de l'agriculture et de la pêche. »

Membre de la Commission des Budgets, de la Commission de la Pêche.
Membre de la Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

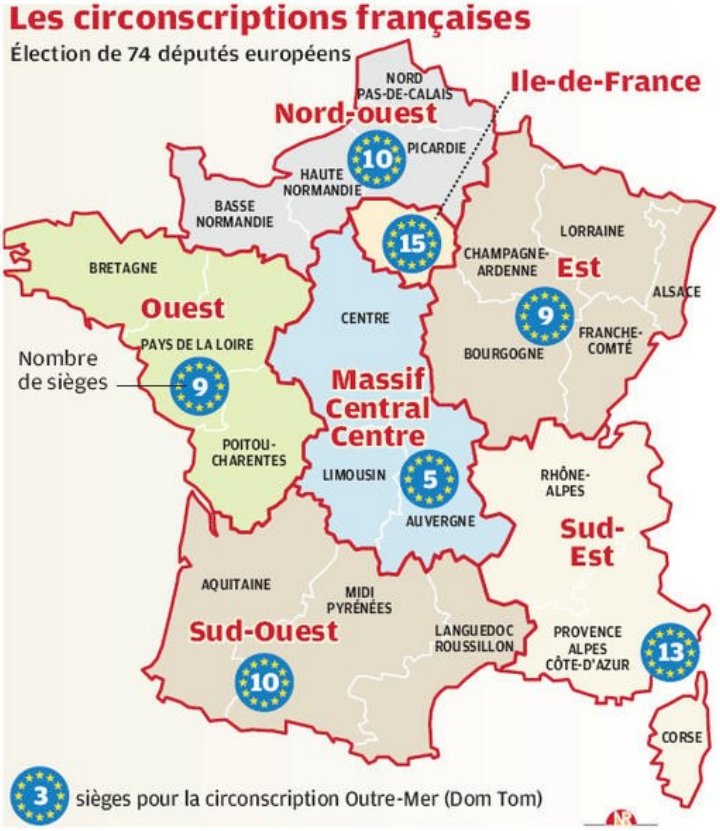

http://lewebpedagogique.com

Et en France ?

Du 22 au 25 mai 2014 se tenaient dans les 28 États membres de l'Union européenne les élections du Parlement européen.

Avec ces élections, il s'agit pour les citoyen·ne·s européen·ne·s d'élire les député·e·s qui les représenteront au Parlement pour 5 ans. **Les prochaines élections auront lieu en mai 2019.**

Pour représenter la France, ce sont 74 euro-député·e·s qui sont élu·e·s par les citoyens européens résidant en France.

POURQUOI UN VOTE SUR :

LA SUPPRESSION DES FRAIS D'ITINÉRANCE ?

Quand on utilise son téléphone mobile à l'étranger, on a souvent à faire à une facture plus élevée ! En effet, à l'étranger, cela coûte plus cher que lorsque l'on est dans son pays pour envoyer des SMS, utiliser Internet, ou encore téléphoner. Pour cause, les opérateurs téléphoniques facturent plus cher l'utilisation de réseaux téléphoniques qui ne leur appartiennent pas.

L'Union européenne, soucieuse de rendre accessible à tous la libre circulation en facilitant le quotidien, travaille depuis des années à la suppression de ces frais, que l'on appelle frais d'itinérance, ou encore *roaming*. C'est chose faite, désormais, depuis le 15 juin 2017, téléphoner de chez vous ou du pays voisin ne doit pas vous coûter plus cher !

Dans l'Ouest, *vos députés G.Lebreton et Y.Jadot se sont abstenus. Les autres ont votés pour.*

Il s'est abstenu

GILLES LEBRETON, (ENL) : « *Je me suis abstenu sur ce rapport car il cautionne un projet avec des dangers réels : augmentation des tarifs domestiques et sous-investissement dans le réseau. Mais on donne sa chance à cette initiative de gratuité de l'itinérance.* »

Il a voté pour

JEAN ARTHUIS, (ALDE) : « *J'ai soutenu cette modification du règlement en ce qui concerne les règles applicables aux marchés de gros de l'itinérance, qui constitue la dernière étape avant la suppression des frais d'itinérance au détail pour les appels vocaux, SMS et données à partir du 15 Juin 2017.*

Ainsi, les européens paieront le même tarif pour l'utilisation de leur téléphone portable, peu importe qu'ils soient dans leur pays ou en déplacement dans un autre État membre de l'Union européenne. Je salue cette décision concrète et utile pour les citoyens européens, qui l'attendaient depuis trop longtemps déjà ! »

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

549 POUR (88%)

50 ABSTENTION (8%)

27 CONTRE (4%)

POURQUOI UN VOTE SUR :

L'INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE ET L'EMPLOI ?

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement permettent de financer dans tous les pays de l'Union européenne des projets innovants en matière de formation, d'emploi, d'environnement, de recherche… Ils sont dotés d'un budget de 454 milliards d'euros pour la période 2014/2020. Ces fonds correspondent au principal instrument de la politique d'investissement de l'Union européenne.

Dans de nombreux États membres, c'est même l'une des principales sources d'investissement public. En France par exemple, sur la période 2014/2020, l'enveloppe de ces fonds est de 26.7 milliards d'euros. Grâce à ces fonds européens, un projet est cofinancé toutes les 3 minutes !

Dans l'Ouest, *votre députée J. Bergeron a voté contre. Les autres ont votés pour. M. Joulaud n'était pas présent lors du vote.*

Elle a voté contre

JOËLLE BERGERON, (ELDD) : *« Les Fonds structurels ont souvent été comparés à un gigantesque tonneau des Danaïdes. [...] Avec un budget prévu de 454 milliards d'euros pour la période 2014-2020, on peut espérer que nous ne devrons pas faire le même constat dans quelques années. Le rapporteur souligne l'importance stratégique de la communication pour mieux valoriser l'usage de ces fonds comme instrument de soutien à la croissance, à l'emploi et à l'investissement. »*

Il a voté pour

ALAIN CADEC, (PPE) : *« La politique de cohésion est une politique d'investissement destinée aux villes et aux régions européennes dans le but de soutenir la création d'emplois et de croissance. Elle permet également de venir en aide aux régions moins développées de l'Union afin de réduire au maximum les disparités économiques entre les régions et de créer ainsi une convergence vers le haut. Les fonds structurels et d'investissement européens [...] servent cet objectif. De nombreuses entreprises et citoyens européens bénéficient de ces fonds pour mener à bien leurs différents projets. »*

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

493 POUR (84%)

53 ABSTENTION (9%)

40 CONTRE (7%)

POURQUOI UN VOTE SUR :

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES EMPLOIS PRÉCAIRES ?

Le Parlement européen considère que l'emploi précaire ne respecte pas les normes et lois de l'Union européenne. Il invite la Commission européenne et les États membres de l'Union à s'inspirer de ce qui définit le travail décent d'après l'Organisation Internationale du Travail.

Le Parlement entend lutter contre l'emploi précaire et demande que des standards minimum de protection sociale, de niveau de salaire, d'évolution de carrière, de formation, soient garantis également pour les emplois non-conventionnels, qui sont de plus en plus nombreux. Ce vote insiste sur la nécessité de protéger les travailleurs vulnérables que sont les jeunes, les femmes, les migrants, les saisonniers, les travailleurs en contrat très courts, etc…

Dans l'Ouest, *votre député G. Lebreton a voté contre. Les autres ont votés pour.*

Il a voté pour

MARC JOULAUD, (PPE) : *« J'ai voté en faveur du rapport de mon collègue Neoklis Sylikiotis sur les conditions de travail et l'emploi précaire. Ce rapport demande à la Commission européenne et aux États membres de lutter contre les emplois précaires et atypiques conformément aux engagements pris dans la charte sociale européenne. L'engagement de l'Union européenne en faveur de l'emploi doit se traduire par des actions concrètes et efficaces. »*

Elle a voté pour

ISABELLE THOMAS, (S&D) : *« Depuis dix ans le marché du travail s'est transformé et de nouvelles formes de travail sont apparues telles que la digitalisation ou la robotisation. Ces phénomènes nous invitent collectivement à repenser la protection des travailleurs tandis que, dans le même temps, les contrats non-conventionnels, précaires ou atypiques se sont fortement répandus. [...] La Commission européenne et les États membres doivent protéger les travailleurs vulnérables en renforçant à la fois le dialogue social et les inspections du travail. Cela suppose donc de leur allouer des moyens supplémentaires. »*

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

504 POUR (75%)

59 ABSTENTION (9%)

111 CONTRE (16%)

POURQUOI UN VOTE SUR :

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION ?

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie harmonise au niveau européen la reconnaissance des aptitudes, compétences, connaissances, acquises lors de formations, par l'expérience, mais aussi par le biais du volontariat. Ainsi, les qualifications sont reconnues à l'échelle européenne, ce qui permet notamment de faciliter la mobilité des travailleurs au sein de l'Union. Le Parlement européen affirme que *l'Union européenne devrait permettre à toute personne, indépendamment de son âge ou de son statut, de faire reconnaître ses aptitudes et compétences à leur juste valeur, y compris celles développées dans le cadre d'activités de volontariat, mais aussi ses qualifications.*

Le Parlement souhaite également promouvoir la formation par alternance au sein des États membres de l'Union européenne, partagée entre des périodes d'apprentissage en écoles, et des périodes d'expérimentation en milieu professionnel. Les députés encouragent les opportunités d'apprentissage formel et non formel tout au long de la vie et leur reconnaissance, dans l'objectif *d'encourager le développement d'une main d'œuvre mobile et flexible à travers l'Europe.*

Cette résolution, *a été largement approuvée. La particularité de ce vote est qu'il a été fait main levée.*

Il a voté pour

MARC JOULAUD, (PPE) : *« Ce système mis en place en 2008 permet d'établir des correspondances entre les systèmes et les cadres de certifications en Europe. Je salue cette initiative, qui appelle les États membres à aller plus loin dans la reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences. Ce type de coopération transnationale en matière d'emploi et d'éducation est fondamental, puisqu'il permet de booster l'économie européenne mais aussi les opportunités d'emplois pour les travailleurs. »*

Il a voté pour

JEAN ARTHUIS, (ALDE) : *« Il est urgent de favoriser la reconnaissance des compétences et diplômes au sein de l'Union européenne, pour faciliter la mobilité des travailleurs et l'insertion de nos jeunes sur le marché du travail. Je me réjouis ainsi de constater que ce souci fait partie des préoccupations de l'Union européenne, alors que j'ai déjà pu amorcer cette réflexion dans le cadre du projet pilote d'*Erasmus de l'apprentissage *lancé en 2015.* »

POURQUOI UN VOTE SUR :

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ?

Le Parlement considère que les attaques terroristes qui ont eu lieu sur le territoire de l'UE sont par nature transfrontalières. Ainsi, il préconise la coordination des réponses à apporter dans la lutte contre le terrorisme et la coopération, entre les États membres, et au niveau des agences compétentes comme Europol. Il s'agit d'harmoniser le cadre législatif afin de lutter de manière conjointe et cohérente contre le terrorisme. Cela permettra de condamner sur une même base légale l'apologie du terrorisme, ou encore de cibler plus efficacement les contenus terroristes sur internet. Le Parlement enjoint la Commission à *soutenir les autorités nationales, régionales et locales dans le développement de politiques de prévention.*

Dans un deuxième temps, le Parlement entend harmoniser les mesures de soutien aux victimes du terrorisme, en facilitant notamment l'accès aux services d'aides (soutien médical, psychologique, mécanismes d'indemnisation, aide juridictionnelle). L'objectif de cette harmonisation est également d'assurer le fait que les citoyens européens bénéficient de ces mesures dans le cas où ils seraient victimes de terrorisme dans un autre État membre que celui de leur résidence.

Dans l'Ouest, *votre député M. Joulaud était absent lors du vote. Les autres ont votés pour.*

Il a voté contre

YANNICK JADOT, (ALE) *: « Bien qu'en accord avec l'objectif du rapport sur l'harmonisation de la définition des infractions terroristes, la proposition contient quelques failles majeures. Certaines dispositions peuvent être utilisées par les gouvernements pour empêcher des manifestations ou des actions de désobéissance civile, en particulier dans le domaine de l'environnement. D'autres portent atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de mouvement des citoyens. Je défends par ailleurs la création d'un FBI et d'un parquet européens pour renforcer la coopération et accroître notre efficacité collective. »*

Il a voté pour

EMMANUEL MAUREL, (S&D) : « *Reconnaissant la nécessité de mener une approche globale (prévention, lutte contre la radicalisation, déradicalisation), le texte actualise le socle pénal européen de lutte contre le terrorisme. Ce faisant, il apporte des réponses adaptées aux nouveaux phénomènes terroristes liés aux méthodes de Daesh (recrutement par internet ; financement criminel) et au défi, pour les États européens, des* combattants *étrangers présents dans la région syro-irakienne. »*

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

498 POUR (78%)

25 ABSTENTION (5%)

114 CONTRE (18%)

POURQUOI UN VOTE SUR :

UN SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX ?

L'Union européenne est le seul espace au monde qui promeut et met en œuvre des valeurs, qui sont les fondations du projet européen. Des normes tant sociales qu'économiques sont communes aux États membres. Le Parlement européen affirme via cette résolution sur un socle européen des droits sociaux la nécessité pour l'Union européenne de continuer à se développer en tant que modèle social.

Ce socle européen des droits sociaux ne se veut pas uniquement comme une déclaration de principes supplémentaire, mais comme un renforcement des droits sociaux au moyen d'outils concrets, tels que l'élaboration de politiques communes, l'harmonisation ou la création de législation, les outils financiers…

Parmi les objectifs de ce socle européen de droits sociaux, on retrouve la fin de l'écart salarial femmes/hommes, l'assurance d'une protection sociale accessible et durable, la cohésion sociale et l'égalité sur le territoire de l'Union européenne.

Dans l'Ouest, *vos députés J. Bergeron et G. Lebreton ont votés contre. Quant à E. Maurel, il était absent lors du vote tandis que A. Cadec présent n'a pas eu le temps de s'exprimer. Les autres ont votés pour.*

Il a voté contre

GILLES LEBRETON, (ENL) : *« J'ai voté contre ce rapport car il est très dangereux pour l'indépendance de la France en matière économique et sociale et ne règlera absolument pas le problème du chômage. »*

Elle a voté pour

ELISABETH MORIN-CHARTIER, (PPE) : *« J'ai voté en faveur du rapport sur la mise en œuvre d'un socle européen des droits sociaux. Même si quelques points et propositions du rapport restent à améliorer, la consolidation de l'acquis social européen et la nécessité d'avancer et d'encadrer une économie sociale de marché sont essentielles pour nos citoyens aujourd'hui. Je suis en faveur d'une Europe sociale et solidaire, nous devons continuer ce travail. »*

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

369 POUR (61%)

68 ABSTENTION (11%)

180 CONTRE (28%)

POURQUOI UN VOTE SUR :

L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS DE L'UE ?

Dans un contexte compliqué pour l'Union européenne, caractérisé par un taux de participation faible aux dernières élections européennes, par le Brexit, la crise des réfugiés, il semble aujourd'hui nécessaire de repenser l'Union. Cette résolution adoptée par le Parlement européen suite à de nombreux débats propose de *répondre aux défis par une réforme globale des traités, qui serait l'opportunité d'une réflexion sur l'avenir de l'Union européenne pour les générations actuelles et futures de citoyens européens.*

Premièrement, il s'agit de mettre un terme à ce que l'on appelle « l'Europe à la carte », autrement dit, l'Union européenne, c'est la même chose pour tout le monde, il faut donc encourager l'harmonisation et tendre à parler d'une même voix, pour rendre la prise de décision efficace et transparente. La résolution prône également davantage d'intégration en envisageant une nouvelle gouvernance économique. Ainsi, la zone euro serait dotée d'une capacité financière et de ressources propres. Cela impliquerait également une convergence des politiques en matière de fiscalité, d'investissement, de cohésion sociale.

Dans l'Ouest, *vos députés J. Bergeron, A. Cadec, G. Lebreton et E. Maurel ont votés contre.*
A l'inverse J. Arthuis, Y. Jadot, E. Morin-Chartier et I. Thomas ont votés pour.
Marc Joulaud n'était pas présent au vote.

Elle a voté pour

ISABELLE THOMAS, (S&D) : « *La méfiance de nos concitoyens envers l'Europe est grandissante et parfois définitivement hostile, [...] Il serait temps de répondre à ces défis par la démocratie, et celle-ci exige une réforme globale des traités. [...] Il prévoit de réduire la méthode intergouvernementale pour plus d'efficacité, de transparence et de contrôle démocratique. [...] Le rôle des parlements nationaux est reconnu comme devant être renforcé. [...] Ce rapport affirme également la nécessité d'une Union européenne de l'énergie et d'une Union européenne de la défense.* »

Il a voté contre

EMMANUEL MAUREL, (S&D) : « *Le rapport Verhofstadt n'apporte pas, selon moi, les réponses aux défis rencontrés par l'Union européenne depuis deux ans. [...] Il en appelle à un saut d'intégration supplémentaire qui se traduirait par une «Europe des règles» en opposition frontale avec mon combat pour une Europe des projets. [...] Loin de cette vision et plaidant pour une Europe de l'investissement, des projets d'infrastructures et de l'écologie à l'échelle paneuropéenne, j'ai voté sans réserve contre ce rapport.* »

Vote de l'ensemble des député·e·s présent·e·s au Parlement européen

283 POUR (45%)

83 ABSTENTION (13%)

269 CONTRE (42%)

MÉTHODOLOGIE

Cette brochure a été réalisée grâce à la mise à disposition gratuite des données relatives au travail des député·e·s européen·ne·s par le Parlement européen.

Les données chiffrées utilisées pour les portraits et les explications de votes proviennent du site du Parlement européen. Chaque député·e y possède sa propre page, depuis le site même du Parlement européen europarl.europa.eu où vous pouvez consulter l'ensemble de l'activité parlementaire.

L'ONG VoteWatch.eu compile librement sur son site les positions de chaque député·e lors de chaque vote au Parlement européen, ainsi que des analyses par groupes politiques ou pays. Ces données ont notamment servi pour la présentation des votes.

Les député·e·s ont enfin eux-mêmes contribué à cette brochure, en présentant leur travail.

Les députés possèdent également chacun un site Internet personnel où chacun communique sur son travail au sein du Parlement européen.

Jean Arthuis : www.jean-arthuis.eu

Joëlle Bergeron : www.joelle-bergeron.eu

Alain Cadec : www.alain-cadec.org

Yannick Jadot : www.yannickjadot.fr

Marc Joulaud : www.marcjoulaud.eu

Gilles Lebreton : www.gilleslebreton.eu

Emmanuel Maurel : www.emmanuelmaurel.eu

Elisabeth Morin-Chartier : www.elisabeth-morinchartier.eu

Isabelle Thomas : www.isabelle-thomas.fr

Les député·e·s disposent enfin chacun de compte Facebook, Twitter, ou sont présents sur d'autre réseaux sociaux. N'hésitez pas à les suivre afin de vous tenir au courant de leur actualité parlementaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site officiel du Parlement européen : www.europarl.europa.eu

Site officiel de la Commission européenne : www.ec.europa.eu

Site d'information généraliste sur les question européennes : www.touteleurope.eu

La Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe / Centre d'Information Europe Direct est une association loi 1901. Elle a pour objectif de sensibiliser les Sarthois à la citoyenneté européenne et ainsi de contribuer à la construction de l'Europe des citoyens. Elle est un lieu convivial pour découvrir, échanger, rencontrer et vivre l'Europe !

Nos missions :

- Informer le grand public en diffusant une documentation complète et actualisée sur l'Union européenne: brochures, magazines etc. Libre accès à notre fonds documentaire composé de livres, jeux, DVD etc. (emprunt possible pour les adhérents).
- Prêter des expositions thématiques et du matériel d'information.
- Intervenir auprès de toutes structures et tout public en proposant des animations et des conférences adaptées (du primaire à l'enseignement supérieur, associations, collectivités etc.).
- Organiser et participer à des manifestations à caractère européen : forums, conférences, débats, expositions etc.
- Accompagner les jeunes dans leur projet de mobilité en Europe notamment par le biais du Service Volontaire Européen.

N'hésitez pas à nous rejoindre et ainsi faire bouger l'Europe en région !

Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe et Centre d'Information Europe Direct

1 rue Hippolyte Lecornué
72000, Le Mans

contact@europe-en-sarthe.eu
02 43 29 38 34

www.europe-en-sarthe.eu

Co-financé par:

La présente publication n'engage pas la Commission européenne. Crédits photographiques: Parlement européen, votewatch.eu, touteleurope.eu.

Livret publié en septembre 2017